



ALIGNER LES PORTEFEUILLES AVEC L'ACCORD DE PARIS¹ :

COMMENT EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT EN FAIT UNE RÉALITÉ ?

INTERVIEW

► Lutter contre le réchauffement climatique est devenu un objectif universel. L'alignement des stratégies d'investissement avec l'Accord de Paris est au cœur de cet enjeu.

Mais qu'est-ce que cela implique concrètement en matière de gestion des portefeuilles ?



LISA TURK

Gérante du fonds EdR
Fund EM Climate Bonds*



MARC HALPERIN

Gérant du fonds EdR
SICAV Euro Sustainable
Equity*

PRIVILÉGIER UNE APPROCHE À LA FOIS QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Pour Edmond de Rothschild Asset Management, cela se matérialise par l'alignement de certaines stratégies sur une trajectoire inférieure à 2°C, en adoptant une démarche *ex ante*. Celle-ci transcende l'analyse purement quantitative pour privilégier une approche qualitative, visant à dresser le bilan global potentiel d'un projet à court, moyen et long terme. Le but étant d'évaluer à l'aide d'analyses approfondies et d'échanges avec l'entreprise non seulement les rendements espérés mais également l'impact réel du projet ou de l'entreprise financés sur le climat et l'environnement.

Imaginez, par exemple, une société immobilière répondant aux standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ses projets sont tout à fait en phase avec les standards de l'industrie pour les bâtiments durables, tels que les certifications LEED²

et BREEAM³. Cependant, une analyse plus pointue et plus approfondie pourrait révéler leur caractère nuisible pour l'environnement, comme par exemple la construction des complexes hôteliers de luxe sur des îles artificielles. Dans ces situations, une simple analyse des données se révèle insuffisante : il faut pouvoir évaluer la nature même du projet, son utilité ainsi que son impact réel sur l'économie et la transition énergétique.

Ce paradigme se retrouve dans le modèle d'analyse ESG développé en interne par Edmond de Rothschild Asset Management, EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long term, Differentiation). Il s'agit d'une méthodologie d'évaluation propriétaire, revue et améliorée régulièrement, qui permet aux équipes d'investissement d'analyser en profondeur et en toute indépendance la performance extra-financière des valeurs.

Construit autour des trois piliers essentiels que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance, EdR

* L'identité des gestionnaire de fonds dans ce document peut changer pendant la durée de vie du produit.

1. <https://www.un.org/en/climatechange/paris-agreement>

2. Leadership in Energy and Environmental Design est un système nord-américain de standardisation de bâtiments à haute qualité environnementale créé par le US Green Building Council en 1998, semblable à Haute qualité environnementale en France.

3. BREEAM (BRE Environmental Assessment Method) est un référentiel de certification environnementale britannique délivré par le BRE (Building Research Establishment).

AVERTISSEMENT : IL S'AGIT D'UNE COMMUNICATION MARKETING. VEUILLEZ-VOUS RÉFÉRER AU PROSPECTUS DE L'OPCVM ET AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT DÉFINITIVE.

BUILD intègre un large éventail d'indicateurs exclusifs. Couvrant actuellement près de 350 entreprises européennes, ce modèle s'applique quelles que soient la taille et la capitalisation de l'entreprise analysée. Edmond de Rothschild Asset Management intègre également des données de diverses sources externes à l'instar de Bloomberg pour les données financières, Reprisk pour le suivi des controverses, MSCI pour ses notations ESG hors-Europe et Carbone4 Finance pour les données liées au climat.

À noter qu'en s'appuyant sur le modèle d'évaluation développé par Carbone4 - le Carbon Impact Analytics (CIA) - qui intègre entre autres les émissions de gaz à effet de serre des entreprises, Edmond de Rothschild Asset Management est en mesure de gérer les risques, saisir les opportunités associées à l'atténuation du changement climatique, initier un dialogue avec les entreprises et modifier l'allocation des investissements d'un portefeuille. Cette évaluation permet ainsi à la société de gestion de réajuster ses allocations sectorielles, et d'introduire dans ses portefeuilles des acteurs contribuant activement à la transition énergétique.

RÉAJUSTER LES ALLOCATIONS D'ACTIFS POUR S'ALIGNER SUR UNE TRAJECTOIRE INFÉRIEURE À 2°C

« Ainsi, par exemple, des entreprises telles que Schneider Electric et Terna, qui sont engagées dans la transition énergétique et dont l'activité contribue directement à l'objectif de 2°C, trouvent une place naturelle dans les portefeuilles de Edmond de Rothschild AM. Schneider Electric, par exemple, est un pionnier mondial de l'efficacité énergétique. L'entreprise a mis au point un panel de solutions techniques pour la gestion de la température dans les Datacenters, allant de la prise en charge du refroidissement d'une rangée à celle d'une salle entière. De son côté, Terna se place parmi les acteurs clés du transport d'électricité en Europe et à travers le monde. L'entreprise joue un rôle majeur dans l'optimisation de la gestion de l'énergie et dans l'intégration efficace des sources d'énergies renouvelables au sein du réseau électrique. Il convient de rappeler que pour un euro d'énergie transportée, deux euros d'investissement en infrastructures sont nécessaires, ce qui rend des entreprises comme Terna indispensables aujourd'hui », explique Marc Halperin, gérant du fonds EdR SICAV Euro Sustainable Equity.

Edmond de Rothschild AM, à travers ses stratégies

d'investissement, est également présent dans le secteur énergétique. La société de gestion a aussi pour ambition d'accompagner les entreprises les moins avancées en matière de transition énergétique, afin de les aider à s'aligner sur une trajectoire inférieure à 2°C. « Nous pouvons citer comme exemples de cet engagement l'accompagnement de GTT, une entreprise active dans le développement des technologies de transport et de stockage du gaz naturel liquéfié, ou encore Neste, leader dans le biodiesel, qui investit fortement dans des projets de développement de carburant durable pour l'aviation. Ce dernier est d'autant plus crucial qu'il s'attaque à l'un des défis majeurs du secteur de l'aérien : sa décarbonation », note Marc Halperin, gérant du fonds EdR SICAV Euro Sustainable Equity.

En outre, les stratégies obligataires sont également en mesure d'agir en faveur de l'alignement des portefeuilles avec l'Accord de Paris. Ainsi, « EdR Fund EM Climate Bonds privilégie trois secteurs jugés indispensables pour la transition énergétique et écologique à savoir les transports à faible empreinte carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cela se traduit notamment par le financement de réseaux électriques reliant les champs d'énergies renouvelables, le développement de réseaux de transports en commun ou l'amélioration énergétique de chaînes de production industrielles ainsi que d'autres initiatives similaires », souligne Lisa Turk, gérante de la stratégie chez Edmond de Rothschild Asset Management.

« Certains instruments de financement à l'instar des obligations vertes sont essentiels pour se rapprocher le plus possible des objectifs de l'Accord de Paris notamment dans les pays émergents. Les obligations vertes servent en effet à financer des projets concrets liés à la transition énergétique et à la préservation des écosystèmes naturels, et se distinguent d'une obligation classique par un reporting détaillé sur le caractère vert des projets financés. Une analyse en profondeur des projets financés, un esprit critique ainsi que des échanges réguliers avec l'entreprise sont cependant nécessaires pour cibler au mieux les obligations en ligne avec l'objectif « climat » du fonds », poursuit Lisa Turk.

En somme, l'alignement des portefeuilles d'Edmond de Rothschild Asset Management avec l'Accord de Paris est loin d'être une déclaration d'intentions. Au contraire, elle s'inscrit en filigrane de nombreuses décisions d'investissement, et constitue une stratégie clairement identifiée, avec de véritables objectifs à horizon 2050 ainsi que des actions et des résultats concrets.

AVERTISSEMENT : EdR Fund EM Climate Bonds est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois agréée par la CSSF et autorisée à la commercialisation en France, Suisse, Italie, Espagne, Allemagne, Autriche et Luxembourg. EdR SICAV Euro Sustainable Equity est un compartiment de la SICAV française agréée par l'AMF et autorisée à la commercialisation en France, Luxembourg, Autriche, Allemagne, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Portugal et Italie.

Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

PRINCIPAUX RISQUES D'INVESTISSEMENT

EDR FUND EM CLIMATE BONDS

INDICATEUR DE RISQUE :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque note sur une échelle de 1 à 7 cet OPC. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres OPC et la mention d'une catégorie 1 ne signifie pas que l'investissement est dépourvu de risque. En outre, il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Cet indicateur part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. Les risques décrits ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de perte en capital : L'OPCVM ne garantit ni ne protège le capital investi ; l'investisseur peut donc ne pas récupérer l'intégralité de son capital initial investi même s'il conserve ses parts pendant la durée de placement recommandée.

Risque de crédit : Le principal risque est celui du défaut de paiement de l'émetteur, qui ne paie pas les intérêts et/ou ne rembourse pas le capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation de la notation d'un émetteur. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de constatation d'une perte totale sur une opération suite au défaut d'une contrepartie. La présence d'obligations d'entreprises dans le portefeuille - en direct ou par le biais d'OPCVM - expose le fonds aux effets de l'évolution de la qualité de crédit.

Risques liés à l'investissement dans les marchés émergents : Le portefeuille peut être exposé à certains titres présentant un degré de risque plus élevé que celui généralement associé aux investissements sur les principaux marchés financiers, notamment en raison de facteurs politiques et/ou réglementaires locaux. Le cadre juridique de certains pays dans lesquels l'OPCVM sous-jacent et le portefeuille d'investissement peuvent investir peut ne pas fournir la même protection ou information à l'investisseur que celle habituellement fournie sur les principaux marchés financiers. Les titres émis sur certains marchés dits émergents peuvent être sensiblement moins liquides et plus volatils que ceux émis sur des marchés plus matures ; par conséquent, la détention de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille et la valeur nette d'inventaire peut baisser plus fortement et plus rapidement que dans les pays développés.

Risque de taux d'intérêt : En détenant des titres de créance et des instruments du marché monétaire, les fonds sont exposés aux variations des taux d'intérêt. Ce risque se définit comme une hausse des taux d'intérêt qui entraîne une baisse de la valeur des obligations et donc une baisse de la VL du fonds.

EDR SICAV EURO SUSTAINABLE EQUITY

INDICATEUR DE RISQUE :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque note sur une échelle de 1 à 7 cet OPC. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres OPC et la mention d'une catégorie 1 ne signifie pas que l'investissement est dépourvu de risque. En outre, il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Cet indicateur part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée de cet OPC.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de perte en capital : L'OPCVM ne garantit ni ne protège le capital investi ; les investisseurs peuvent donc ne pas récupérer l'intégralité de leur capital initial investi même s'ils conservent leurs parts pendant la période d'investissement recommandée.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire est basé sur l'anticipation de la performance des différents marchés (actions, obligations). Cependant, il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment dans les titres les plus performants.

Risque actions : La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à la sélection ISR (Investissement Socialement Responsable) : La sélection de titres ISR peut amener l'OPCVM à s'écarter de l'indicateur de référence.

Juin 2024.

Ce document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Les informations et opinions sur les sociétés contenues dans ce rapport ont été préparées par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Bien que les informations contenues dans ce rapport soient considérées comme fiables et aient été obtenues uniquement à partir de sources publiques considérées comme fiables, y compris, mais sans s'y limiter, les rapports des sociétés, Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne fait aucune déclaration quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé (DIC/KID) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande. Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : <https://www.edmond-de-rothschild.com/Site-CollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/Luxembourg/EN/EDRAM-Luxembourg-EN-Investors-rights.pdf>, un résumé des droits des investisseurs en français et en anglais. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

Numéro d'enregistrement CNMV de la SICAV EdR SICAV : 1801.

Numéro d'enregistrement CNMV de la SICAV EdR FUND : 229.

DISTRIBUTEUR GLOBAL ET SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS EDR SICAV EURO SUSTAINABLE EQUITY

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47 rue du Faubourg Saint-Honoré / FR - 75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 €

Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS EDRF EM CLIMATE BONDS

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG)

4 rue Robert Stumper / LU - 2557 Luxembourg

GESTIONNAIRE PAR DÉLÉGATION DU FONDS EDRF EM CLIMATE BONDS

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.

18 rue de Hesse / CH - 1204 Genève

www.edmond-de-rothschild.com